



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 04 juillet 2024 à 18h00 à la salle des fêtes de Montjoux

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de procurations : 12

Absents et excusés : 2

Quorum :20

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Montjoux sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Mesdames : M. BRUN; G. MORÉNAS-MORIN ; F. SIMIAN; E. BOURSE; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; M-A. BARBE; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; P. BENOIT; J. GLAYSE; C. MANCINI; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL ; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; S. TERROT A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)
Mme CHAPUS Francette (pouvoir à M. MAGNAN Patrice)
Mme BUISSON Magali (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à M. MANCINI Christophe)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. EBERHARD Marc (pouvoir à M. LIOTARD Marc)
M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. ARNAUD Dominique)
Mme MARTIN Marion (pouvoir à M. Philippe BERRARD)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. GLAYSE Jacques)
Mme MOULIN Corinne (pouvoir à M. BARBE Marc-André)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. JEUNE Alain)
M. DIDIER Thierry (pouvoir à Mme BRUN Mireille)

Etaient absents et excusés :

M. ROUSSET Maurice
M. POISSON Jean-François

A été désigné secrétaire de séance : Mme. Geneviève MORÉNAS-MORIN

1 - OUVERTURE DE LA SEANCE

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à P. BERRARD maire de la commune. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

P. BERRARD donne quelques nouvelles sur la vie du village :

- L'eau servi sur la table est de l'eau provenant de Montjoux. Depuis peu l'eau et l'assainissement sont gérés par le SIEA. Ce transfert de gestion est un soulagement pour la commune, ne plus avoir la charge, les difficultés des réseaux, aucun regret n'est à avoir. Le seul changement l'eau des fontaines, qui a dû être arrêtée car le fait que l'eau coule en continue, allait engendrer un coût supplémentaire maintenant que nous sommes en DSP. Par contre il y aura une possibilité de boire au lavoir de la Paillette car un système de végétalisation auto régénère l'oxygénation de l'eau sans chlore, a été mis en place. Dans le lavoir sera aussi déposé des poissons

- Au dernier conseil qui s'est tenu à Montjoux, je vous indiquais que la commune cessait les investissements un certain temps afin de redresser les quelques difficultés financières. A ce jour ces difficultés financières et de gestion du personnel de la commune sont derrière nous et aujourd'hui nous repartons sur des bases saines.

Projets sur la fin du mandat : Finir l'accessibilité à la mairie avec création d'une rampe et finir l'espace public jusqu'à l'entrée de l'agglomération, côté Dieulefit.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

La Présidente remercie les élus de leurs présences

2 - ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de la séance par la Présidente
- Présentation du Bilan PAT 1 perspectives PAT 2
- Désignation d'un.e secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 06 juin 2024
- **Délibérations :**
- **Gouvernance**
 - Election d'un.e Vice-président.e, suite à la démission de Philippe BERRARD de son poste de 3^{ème} Vice-président de la CCDB
- **Défi Climat**
 - Autorisation du lancement de l'Appel d'Offres pour la réalisation du Schéma Directeur cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux

Présentation de Gaspard LELONGE Chargé de mission PCAET- Habitat et Bâtiments
- **Gestion des déchets**
 - Aide exceptionnelle - Association Tri-porteur – Budget annexe Gestion des déchets
 - Achat du tènement - Parcelle AT 451 à Dieulefit
- **Enfance Jeunesse**
 - Avenant de prolongation des durées d'exécution des DSP Multi-accueil de la CCDB
 - Principe de DSP pour la gestion des structures multi-accueil de la CCDB et lancement de la consultation
- **Economie – emploi**
 - Autorisation de cession du lot I4P3 à Boulagne
 - Désignation des représentants de la CCDB à l'association Quefasin
- **Décisions de la Présidente**
 - **Décision du Bureau**
- **Question et informations diverses**
 - Point d'actualité - commissions
 - Divers

3 - DESIGNATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE

F. SIMIAN demande s'il y a un élu qui se propose comme secrétaire de séance.

Mme G. MORÉNAS-MORIN est désignée secrétaire de séance.

4 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06/06/2024

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 06/06/2024.
Le procès-verbal du 6 juin est approuvé à l'unanimité (2 abstentions) des conseillers communautaires présents.

5- PRESENTATION DU BILAN PAT 1 PERSPECTIVES PAT 2

La Présidente laisse la parole à A. JEUNE Vice-Président « Agriculture-Forêt-Gestion de l'espace ».

Introduction du bilan du PAT par Alain JEUNE :

Le service Agriculture, Forêt, Gestion de l'espace va proposer un bilan des actions conduites depuis 3 ans dans le cadre du PAT.

Il rappelle le contexte. Depuis 2010, la France est dépendante d'autres pays pour son alimentation. Elle importe notamment la moitié de ses fruits et légumes ainsi que des produits carnés.

Sa balance commerciale des produits agroalimentaires est déficitaire de plusieurs centaines de millions d'euros.

Au moment de la crise COVID, chacun a pu constater des problèmes de rupture d'approvisionnement de divers produits.

La prise en compte des problématiques de rupture alimentaire est une urgence en raison de notre dépendance extérieure.

Aujourd'hui plus de 430 PAT sont portés par des intercommunalités et PNR.

Le bilan des actions 2021-2024 du PAT Dieulefit-Bourdeaux va vous être présenté à l'aide d'un diaporama par Kevin BAZILE, chargé de mission de l'animation du PAT sur le territoire et Christelle HARMEGNIES chargée de mission agriculture, forêt et gestion de l'espace. K. BAZILE indique qu'un reportage sera diffusé sur ce sujet sous quinzaine par Radio là. Témoignages de ceux qui ont profité de ces actions pendant ces 3 ans.





CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PAT

Depuis une vingtaine d'années, la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux est engagée sur la thématique agriculture et alimentation.

En effet, elle a déjà conduit à plusieurs reprises des actions et études dans le sens du développement des circuits courts alimentaires sur son territoire et notamment entre 2018 et 2019 :

- Diagnostic des filières agricoles
- Etude sur la valorisation des productions en circuits-courts
- Analyse des besoins en restauration collective

C'est pourquoi dans son projet de territoire, Défi Climat, basé sur la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux avait pour ambition d'inclure une stratégie alimentaire.

C'est à ce titre qu'en 2021, la CCDB a décidé de s'engager pleinement dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT) dont elle a été labellisée Niveau 1 depuis JUIN 2021.

Mais malgré l'ensemble des actions et études menées par le passé, un constat persiste sur le manque de structuration et de connaissance approfondie du bassin de production, et plus particulièrement des besoins à couvrir dans le cadre de la restauration à domicile, commerciale et collective.

Face à ces constats la CCDB avait proposé un PAT 1 organisé en deux parties :

- 1 : Consolider et partager les éléments du diagnostic alimentaire, réalisé entre Mars et Août 2022;
- 2 : Assurer la cohérence et la transversalité des expérimentations retenues.

Sur le volet agricole, la CCDB disposait déjà des données suite aux études précédentes.

Ce diagnostic avait dès lors comme objectif principal de connaître les flux alimentaires sur le territoire, mais très vite, il s'est avéré que ces données étaient trop complexes à obtenir de par la diversité des productions, la diversité des modes de commercialisation et des pratiques des acteurs de l'alimentation...

C'est pourquoi sur le volet alimentaire, le diagnostic s'est recentré sur les pratiques alimentaires et les besoins/la demande des consommateurs.

À l'issue de ce diagnostic, la CCDB est entrée dans une phase opérationnelle qui va être décrite dans la suite du document.

2



Disponible à l'écoute en Juillet 2024



"LA MAIN À LA PAT"

un reportage de RadioLà retraçant le Projet Alimentaire Territorial de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux



3

ETUDE DE FAISABILITE SUR LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

Etude de faisabilité concernant la mise en place d'une collecte dédiée pour les déchets alimentaires et leur traitement

Phase 3 – Approfondissement du scénario retenu
Rapport complet

alchimistes.co



Dans le cadre du volet environnemental de son PAT, la CCDB a entamé un travail sur la gestion des volumes et la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire.

Pour ce faire, d'avril 2022 à avril 2023 la CCDB a mené un travail sur les conditions de mise en place d'une collecte pour les déchets alimentaires et le traitement qui en découle.

Cette mission a été confiée à son service gestion des déchets, accompagné par le bureau d'étude « Les Alchimistes ».

Le conseil communautaire a reporté les suites de ce travail, faute de foncier disponible dans l'immédiat pour la création d'une plateforme.

4



13 200€

13 400€

13 215€

ACCOMPAGNEMENT SUR L'ADAPTATION DES PRATIQUES AGRICOLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Entre l'automne 2022 et le printemps 2024 la CCDB a accompagné 4 fermes volontaires dans l'adaptation de leurs pratiques agronomiques, sur la biodiversité et l'agroforesterie.

Cet accompagnement de **4 FERMES** (Elevage de brebis laitières, culture céréalière, viticulture et maraichage) autour d'une triple approche collégiale sur la microbiologie du sol (vie et régénération du sol), la biodiversité agricole (développement et aménagements pour l'aide aux cultures) et l'agroforesterie (arbres, haie, couvert végétal).

La 4ème ferme sélectionnée a fait le choix de se retirer en cours de projet à cause de difficultés économiques.

Pour ce faire la CCDB était accompagnée par **3 STRUCTURES EXPERTES** : la Ferme Blue Soil/Laboratoire Santé du Sol (Microbiologie du sol), l'Hirondelle aux Champs (Biodiversité) et l'Association Drômoise d'Agroforesterie, qui ont élaboré des diagnostics et mené des chantiers sur les fermes volontaires.

- 4 diagnostics sur le sol
- 2 diagnostics sur la biodiversité agricole
- 1 chantier de pose de nichoirs et perchoirs
- 1 chantier de semis/suivis de couverts végétaux
- 1 chantier de suivis et regarnis d'arbres et arbustes
- 1 projet de plantation d'arbres/haies

CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DE LA CCDB

ÉCOUTEZ LE TÉMOIGNAGE DE JOSEPH KRICHEL DE LA FERME DES BLÉS BARBUS

DURANT LE PRINTEMPS 2023, UN GROUPE D'ÉTUDIANTS DE L'ISARA A RÉALISÉ 3 COURTS-MÉTRAGES POUR PRÉSENTER CETTE DÉMARCHE

2 381€



EPISODE 1



EPISODE 2



EPISODE 3

5

TOURNÉE COMMUNALE



Le besoin d'une meilleure compréhension et communication du PAT auprès des élus s'est fait ressentir.

C'est à leur demande, qu'une tournée communale a permis de présenter dans chaque conseil municipal volontaire, le PAT.

L'objectif étant de clarifier la démarche pour permettre aux élus locaux d'être des **ambassadeurs** sur leurs communes auprès des habitants, producteurs, restaurateurs, commerçants...

A ce jour, **12 communes** ont pu bénéficier de cette présentation.



6

CARNET DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES



58



En Mars 2024, la CCDB a lancé sur son site internet "A TABLE C'EST LOCAL !". Un carnet qui recense 58 producteurs et productrices de denrées alimentaires commercialisant en circuits-courts. C'est un outil pour donner de la visibilité aux producteurs et productrices et pour mettre en lien les restaurateurs, les commerçants, les habitants... Avec les producteurs et productrices volontaires, du territoire.

Depuis le printemps 2023, **50 PRODUCTEURS ONT ÉTÉ CONTACTÉS**.

A l'issue de **61 rencontres**, 58 producteurs et productrices ont souhaité à ce jour s'inscrire dans ce carnet, tandis que 19 n'ont pas souhaité y figurer (écoulement des productions, en réorganisation, en cours d'installation, ne souhaitent pas communiquer davantage, pas la capacité pour répondre à plus de demande...).

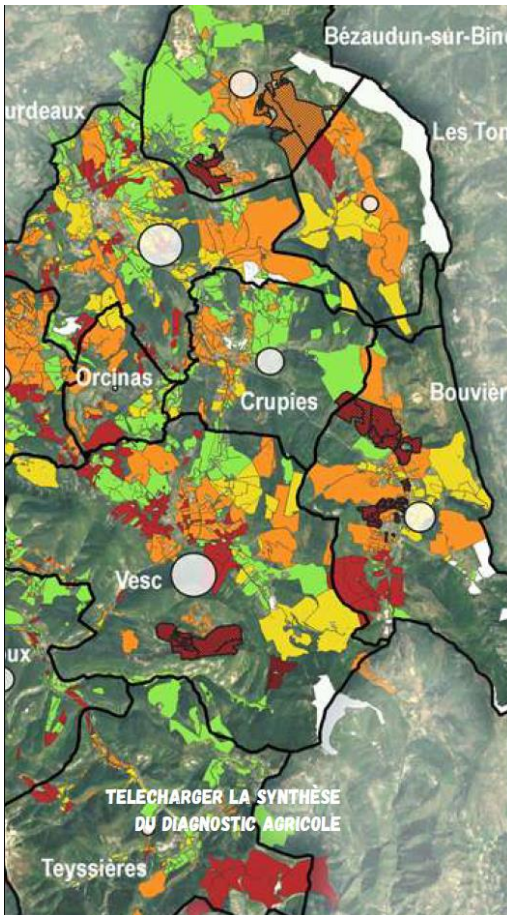
Parmi les 61 rencontres, **1 à entre-temps arrêté son activité** pour raison économique, et **2 ont arrêté la vente directe en bio**, pour repasser dans des filières longues.

Depuis sa mise en ligne en Mars 2024, le carnet a déjà été téléchargé **488 fois**.

DU 20 MARS 2024 AU 16 MAI 2024, UN PRODUCTEUR OU UNE PRODUCTRICE A ÉTÉ MIS EN AVANT SUR LA PAGE FACEBOOK DU PAT.



7



TELECHARGER LA SYNTHÈSE
DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

3 612€

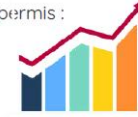
DIAGNOSTIC FONCIER AGRICOLE

La CCDB est engagée depuis une quinzaine d'années dans l'accompagnement à l'installation-transmission. Dans le cadre du PAT, elle a souhaité réactiver son Comité Local Installation-Transmission en commençant par la réactualisation du diagnostic foncier agricole.

Pour réaliser ce diagnostic, **12 ATELIERS** ont été organisés dans les communes, réunissant **36 élus** et **24 agriculteurs**.

Mené d'avril à septembre 2023 ce diagnostic a permis :

- De **mettre à jour** et d'identifier les sièges d'exploitation (193), le parcellaire et l'âge des agriculteurs ;
- D'identifier les friches agricoles et évaluer leur potentiel de reconquête ;
- De relancer le Comité Local Installation-Transmission (CLIT) en mobilisant des partenaires pour accompagner les porteurs de projets et les futurs cédants
- De sensibiliser et accompagner les propriétaires terriens dans la transmission du foncier agricole



49%

DES AGRICULTEURS ONT PLUS DE 50 ANS (21 CÉDANTS SANS REPRENEURS)



23

FRICHES IDENTIFIÉES SUR 11 COMMUNES DONT 18 SONT POTENTIELLEMENT VALORISABLES (RECONQUÊTE PASTORALE OU CONFORTER DES PETITES EXPLOITATIONS)

TÉLÉCHARGEZ LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE



8



5 319€

COMITE LOCAL INSTALLATION TRANSMISSION

Entre 2012 et 2018, la CCDB a animé un premier Comité Local Installation-Transmission (CLIT) qui a œuvré pour la préservation et le maintien de l'activité agricole.

A l'issue du diagnostic foncier agricole de 2023, le CLIT a été relancé autour d'une plus grande ambition, à savoir, réunir une plus grande diversité d'acteurs, afin de proposer un accompagnement d'avantage « à la carte » aux agriculteurs (cédants, repreneurs, porteurs de projets).

Depuis le printemps 2023, il s'est réuni 7 fois, dont 3 réunions avec les partenaires techniques, les autres réunions étant composées exclusivement d'élus locaux.

En 2024, les élus présents au sein du CLIT, ont pu contacter **21** futurs cédants et ont travaillé à l'élaboration du futur programme d'actions du PAT 2.

A ce titre, la CCDB a organisé une réunion avec les partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, Safer, ADEAR, Solidarité Paysans, Terre de Liens...) en Juin pour définir les modalités d'interventions de chaque structure sur le territoire en matière d'installation-transmission.



ÉCOUTEZ L'INTERVIEW D'EMMA DUVAL, CHARGÉE DE MISSION À LA CCDB

9

FORUM CÉDANTS REPRENEURS EN NOVEMBRE 2023



975€

SOIRÉE D'INFORMATION PROPRIÉTAIRES FONCIER EN MARS 2024

Dans le cadre de son volet installation-transmission, la CCDB a organisé, à la Halle de Dieulefit, un forum cédant-repreneur.

Une demi-journée dédiée à tous les futurs cédants, porteurs de projets ou toute personne désirant amorcer la reprise d'une activité agricole.

Après une présentation du diagnostic foncier agricole, quatre agriculteurs ont été invités à témoigner sur le parcours d'une transmission hors cadre familial et d'une reprise familiale.

L'après-midi, s'est conclu par une présentation de l'ensemble des structures accompagnatrices : Chambre d'Agriculture, SAFER, réseau InPACT, MSA ... qui ont participé à des temps d'échange autour de stands, pour élargir les discussions en face à face avec les futurs cédants et porteurs de projets.



34 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES LORS DE CETTE DEMI-JOURNÉE.



40 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES À CETTE SOIRÉE

TELECHARGEZ LE GUIDE DU PROPRIÉTAIRE DE FONCIER AGRICOLE



La CCDB a organisé une soirée d'information sur la préservation du foncier agricole à destination des propriétaires-bailleurs de parcelles agricoles.

Une réunion animée par Terre de Liens en partenariat avec la SAFER, avec pour objectif apprendre, partager et échanger sur la valorisation du foncier agricole.

Les personnes présentes ont participé à trois ateliers autour des friches, de l'installation et de la biodiversité.

A l'issue de cette rencontre un "Guide du Propriétaire de Foncier Agricole" a été réalisé et diffusé en ligne sur le site internet de la CCDB, relayé sur les réseaux sociaux et auprès de toutes les communes du territoire pour qu'elles communiquent dessus.



PROGRAMME DE FORMATION DES ENSEIGNANTS AUX CLASSES DU GÔT



LE PRINTEMPS 2023 DE L'ALIMENTATION

GRATUIT

FORMATION CLASSE DU GÔT



Dans le cadre du Programme National de l'Alimentation, la DRAAF d'Auvergne Rhône Alpes proposait aux territoires intéressés de financer une journée de formation au dispositif « Les Classes du Gût » en partenariat avec la coopérative CRESNA.

La CCDB ayant répondu favorablement, a pu faire bénéficier de ce dispositif à L'objectif étant d'initier une démarche pédagogique autour de l'alimentation avec les écoles du territoire afin de construire prochainement un programme pédagogique.

7

PERSONNES (ENSEIGNANTS ET PERSONNELS DE CUISINE)

A ce jour 1 ÉCOLE sur les 3 présentes a développé un projet suite à cette formation.

Dans le cadre du futur PAT 2 de la communauté de communes il est envisagé de construire un programme pédagogique autour de l'agriculture et de l'alimentation sur 3 ans.



PAYS DE DIEULEFIT-BOURDEAUX
LE MERCREDI C'EST FERMIER !
VENEZ VISITER DES FERMES PRES DE CHEZ VOUS

VISITES GRATUITES LES
MERCREDIS
12 & 19 AVRIL 2023

PLACES LIMITEES

Infos
Communauté de Communes
Tél : 06.30.41.95.25

Logos: CCDB, PAYS DE DIEULEFIT-BOURDEAUX, PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITORIALE SÉRIATION 2019-2022, PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-ALPES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, LEADER D'OR 2022

LE PRINTEMPS 2023 DE L'ALIMENTATION

LE MERCREDI C'EST FERMIER

Lors des vacances de Pâques 2023, la CCDB a organisé des visites de fermes, les mercredis matins et après-midis.

5 FERMES ont ouvert leurs portes pour faire découvrir leurs activités :

- Elevage de brebis laitières
- Elevage de vaches
- Elevage de chèvres laitières
- Elevage de brebis allaitantes
- Maraichage



Le public qui est venu sur les fermes était essentiellement **familial et local** (cible visée).

Il reste néanmoins **difficile de juger de l'impact de ces visites sur le comportement d'achat des habitants**

Le souhait des élus est de **poursuivre** et faire évoluer cette action dans le cadre d'un PAT 2 avec notamment l'organisation d'activités ludiques pour les enfants.

12

LE PRINTEMPS 2023 DE L'ALIMENTATION présente

CONFÉRENCE
DU MICROBIOTE DU SOL AU MICROBIOTE TERRITORIAL I
Par Céline BASSET & Stéphane LINOU

VENDREDI 14 AVRIL 2023
20h
Salle des Fêtes de Bourdeaux

" EN ROUTE VERS LA RÉSILIENCE ALIMENTAIRE "

+ D'INFOS : bazile.ccdb@orange.fr / 06.30.41.95.25

Logos: CCDB, PAYS DE DIEULEFIT-BOURDEAUX, PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITORIALE SÉRIATION 2019-2022, PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-ALPES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, LE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER, LEADER D'OR 2022, LE BRASSERIE & CUISINE en région Auvergne-Rhône-Alpes

LE PRINTEMPS 2023 DE L'ALIMENTATION

1250€

RESILIENCE ALIMENTAIRE

En avril 2023, pour aborder le sujet de la résilience alimentaire, la CCDB a organisé une conférence, autour d'une double approche : Le « Microbiote du Sol » et le « Microbiote Territorial ».

Deux sujets liés par le fait qu'un sol vivant est le socle d'un système alimentaire résilient.

L'APPROCHE MICROBIOLOGIQUE DU SOL

Comprendre et découvrir la biodiversité des différents micro-organismes du sol, le rôle de chacun, l'équilibre à trouver entre chaque, leurs interactions...

L'APPROCHE TERRITORIALE

Comprendre l'évolution historique du réseau alimentaire des territoires, les acteurs territoriaux de l'alimentation et leurs interactions, la perte d'autonomie alimentaire et l'incidence que cela peut avoir sur l'ordre public...

50 PERSONNES PRÉSENTES

Une conférence qui a donné lieu le 15 juin 2023 à une journée de la résilience alimentaire organisée autour de 3 événements.



13



En parallèle de l'élaboration d'un nouveau carnet des producteurs, la CCDB souhaitait renforcer les liens/échanges entre les professionnels du secteur de l'alimentation.

Pour engager cette démarche, elle a créé « L'Instant Pro. », un rendez-vous où restaurateurs, producteurs, commerçants, hébergeurs, se rencontrent, échangent, témoignent...

En 2023, la CCDB a organisé 2 rencontres, l'une au printemps avec une visite de brasserie (Brasserie La Vieille Mule) et l'autre à l'automne sous forme d'un repas partagé dans un restaurant (Bistrotquet Le Magasin Général).

34 personnes ont répondu présentes sur ces 2 rencontres. Une des rencontres a permis de mettre en lien direct un restaurateur avec 1 producteur de viande bovine, un apiculteur et un maraîcher.

Les participants ont également fait part de leur intérêt poursuivre ces moments d'échanges, de mise en réseau.

Ces rencontres seront à faire évoluer dans le PAT 2 pour rassembler plus de professionnels.



ACCOMPAGNEMENT DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

La CCDB accompagne la restauration collective du territoire à répondre aux objectifs de la loi EGALIM en améliorant son approvisionnement en produits locaux et bio. Une action menée techniquement par l'association agribiodôme

En 2023, 2 rendez-vous interprofessionnels « Resto'CO », entre responsables / cuisiniers / cuisinières de restaurant collectif :

- 1 pour comprendre les besoins et les attentes des professionnels;
- 1 sur la réglementation nutritionnelle et l'approvisionnement local (Intervention de 5 producteurs locaux) : Cette rencontre a débouché sur une relation commerciale entre un maraîcher et une cantine d'école.

Des rencontres techniques qui ont réuni 19 PROFESSIONNELS et qui se sont tenues au Domaine de Chabotte (Le Poët Laval) et sur la Ferme d'un Maraîcher à la Bégude de Mazenc.

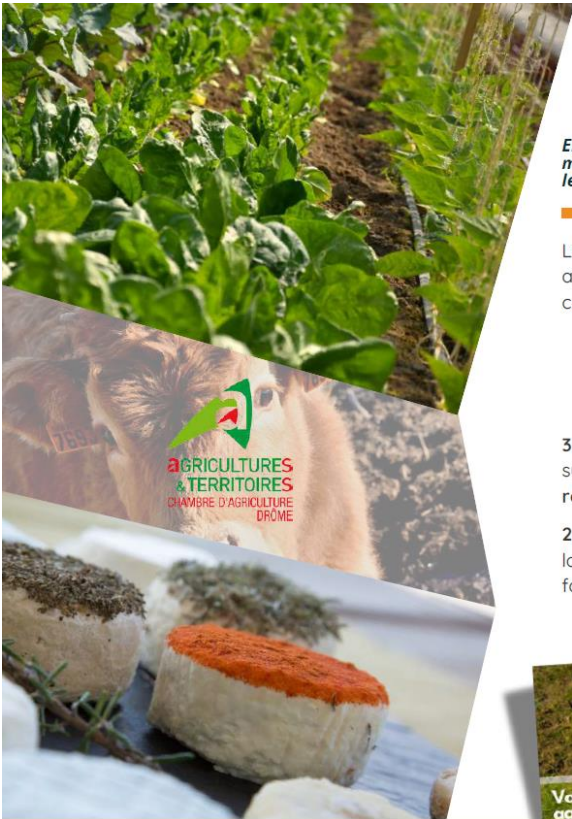
Les participants ont montré un grand intérêt de pouvoir travailler et échanger ensemble sur des sujets techniques, réglementaires du quotidien : réglementations et recommandations nutritionnelles (plan alimentaire, menus, grammages), approvisionnements locaux et bio (fournisseurs, produits et clés de réussites), échanges avec des producteurs...

4 accompagnements personnalisés ont débuté :

- Cantine de l'école de La Bégude de Mazenc
- Cantine de l'école de le Poët Laval
- Cantine du centre de loisirs de la Ferme St Pol
- Cantine de l'école de Bourdeaux



ÉCOUTEZ L'INTERVIEW DE MARION BÉRENGUER, CUISINIÈRE DE LA CANTINE DE L'ÉCOLE DE MONTJOUX LA PAILLETTE



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME



ACCOMPAGNEMENT SUR LES DÉBOUCHÉS LOCAUX

En fin d'année 2023, La CCDB a missionné la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour mener un accompagnement personnalisé auprès des agriculteurs et agricultrices sur les débouchés locaux.

L'objectif étant d'amorcer la structuration d'une offre locale en produits agricoles et alimentaires à destination des habitant.e.s, de la restauration collective, des commerces, de la GMS...



3 d'entre eux ont pu être réorientés vers des formations spécifiques avec un suivi post formation, 3 sont mis en lien avec des commerçants, 1 a été réorienté sur le volet transmission (prioritaire avant la commercialisation).

2 demi journées d'informations étaient prévues au printemps, pour traiter de la fixation d'un prix et de la planification des productions mais au regard du faible nombre de participants, elles ont dû être annulées.



ÉCOUTEZ L'INTERVIEW DE NATHALIE SEAUVE,
TECHNICIENNE À LA CHAMBRE
D'AGRICULTURE DE LA DRÔME

17



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DIEULEFIT BOURDEAUX

Pour plus d'informations, contactez :

Kévin BAZILE

06 30 41 95 25 / k.bazile@ccdb26.fr
8 Rue Garde de Dieu 26220 Dieulefit

Pour suivre les actions du PAT

www.ccd26.fr



Dieulefit
Bourdeaux
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

BILAN FINANCIER PAT 1 - 2021/2024

DEPENSES FACTURÉES			
Accès données CCI Drôme	180,00 €		
Réalisation de diagnostics pour 3 fermes autour d'une triple approche (régénération du sol, aménagements biodiversité et agroforesterie)	39 875,00 €		
Etude sur la valorisation des biodéchets	16 176,00 €		
Communication Producteur : Le Mercredi c'est Fermier (Visite de Fermes)	62,40 €		
Communication Producteur : Rendu vidéo-pédagogique des travaux sur l'adaptation des pratiques agricoles	2 381,00 €		
Conférence tous public : "Du Microbiote du Sol au Microbiote Territorial"	1 250,00 €		
Journée de Formation Microbiote du Sol : Agriculteurs, Jardiniers, Particuliers	800,00 €		
Accompagnement individuel - Débouchés filières agricoles	7 728,00 €		
Accompagnement à la structuration de l'approvisionnement de la restauration collective	15 600,00 €		
Bilan PAT : Reportage Radiola (Ici & Ailleurs)	3 600,00 €		
Total dépenses facturées	87 652,40 €	138 000,00 €	<i>Montant délibéré pour les dépenses facturées</i>
FRAIS SALARIAUX (Coordination, animation, stage)			
Total Frais salariaux	103 147,30 €	85 592,06 €	<i>Montant délibéré pour les frais salariaux</i>
TOTAL GÉNÉRAL (hors frais interne)	190 799,70 €	223 592,06 €	<i>Montant délibéré (hors frais interne)</i>
SUBVENTIONS PUBLIQUES			
PNA- Plan France Relance (Etat)	100 000,00 €		
FEADER (Union Européenne)	42 217,34 €	184 901,26 €	<i>Montant délibéré (hors frais interne) prévoyant une aide du FEADER, de l'état et de la Région AuRa</i>
AUTOFINANCEMENT CCDB + différence TTC/HT (4024,40€)	52 606,76 €	50 935,58€	<i>Autofinancement délibéré</i>
AUTOFINANCEMENT CCDB par an	17 535,59 €		

A. JEUNE remercie les chargés de mission et rajoute quelques informations.

Le PAT de niveau 1 arrive à son terme et un bilan des actions menées va vous a été présenté. Il y a des actions de sensibilisation, d'autres concernant la mise en lien entre producteurs et consommateurs, ou encore pour structurer les circuits intermédiaires et les filières en fonction du système alimentaire local.

La commission agriculture a beaucoup travaillé ces derniers mois pour présenter un PAT2 en septembre.

Il a été demandé que le soutien aux filières agricoles soit davantage pris en compte.

A ce jour, nous sommes dans l'attente du positionnement de l'Etat concernant les financements possibles. Nous travaillons en phase avec les règles qui ont été établies pour l'élaboration du PAT2. Nous sommes également dans l'attente du positionnement du FEADER.

Ce projet sera mené pour une durée de 5 ans.

6 – GOUVERNANCE

Election d'un.e Vice-président.e, suite à la démission de Philippe BERRARD de son poste de 3ième Vice-président de la CCDB

La Présidente présente la délibération.et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

F. SIMIAN rappelle que l'élection du VP, s'effectuera à bulletin secret, uninominal majoritaire à 3 tours et sera retenue la majorité absolue. En cas d'ex aequo le plus âgé sera élu.

La Présidente demande s'il y a des candidatures ?

G. LEOPOLD se présente et est seul candidat à la Vice-présidence en charge de la gestion des déchets.

F. SIMIAN nomme 2 assesseurs, à savoir : M. BRUN et C. MANCINI.

F. SIMIAN signale aux élus mandataires (porteur de pouvoirs) de voter aussi pour leurs élus mandants.

G. LEOPOLD demande la parole à la Présidente. Il souhaite que les élus sachent pourquoi il se présente, à la fonction de VP à la « Gestion des déchets ».

G. LEOPOLD explique qu'il fait partie de la commission déchets depuis 4 ans. Depuis plusieurs mois il se familiarise avec le domaine des déchets et les dossiers avec l'aide de P. BERRARD. La collectivité territoriale a de grande ambition en terme de réduction de déchets. Elle a atteint de grands objectifs en terme de réduction de déchets de recyclage et de performance en comparaison avec d'autres territoires français et ce malgré que la collectivité soit l'une des plus petite en taille au niveau national. Aujourd'hui il y a encore des projets qui sont très ambitieux et évoqués lors des réunions publiques des derniers mois (révision de la grille tarifaire des professionnels, la Responsabilité Elargie des Producteurs de la filière du bâtiment, végéterie et une étude de Régie). Ces projets conséquents qui vont permettre de répondre aux obligations légales et continuer à maîtriser la hausse de la Redevance Incitative tout en fournissant un service de qualité aux particuliers et professionnels. Ces projets vont permettre de garder cette excellente dynamique d'autant plus que nous avons des bases solides qui sont ancrées depuis plusieurs années. C'est pour ces raisons et surtout pour continuer ces élans et ces projets que G. LEOPOLD souhaite s'investir. Il se porte donc candidat à la Vice Présidence de la commission « Gestion des déchets ».

G. LEOPOLD remercie l'assemblée.

F. SIMIAN procède à l'appel de chaque conseiller pour déposer un bulletin de vote dans l'urne.

Après le dépouillement des bulletins, F. SIMIAN prononce l'élection de G. LEOPOLD en tant que Vice-présidente pour la commission Information Communication.

G. LEOPOLD remercie l'assemblée pour ces résultats. Il remercie vivement P. BERRARD pour tout son investissement pour notre territoire depuis 2014. P. BERRARD est une personne qui a une vision et des objectifs clairs solides et ambitieux. Il a permis à notre collectivité de devenir une des plus performante de France en terme de gestion des déchets. Pour rappel, chaque habitant produit en moyenne 87kg de déchets par an contre environ 200 kg au niveau de la Drôme. Une performance que nous pouvons être tous fiers et particulièrement P. BERRARD. En outre, le service déchets est un modèle de cohésion, d'efficacité de polyvalence et de professionnalisme et de débrouille et tout cela est dû à la personnalité de P. BERRARD, qui a su guider et laisser de l'espace à chacun pour proposer et s'autonomiser. G. LEOPOLD ajoute qu'il continuera tant qu'il aura besoin de solliciter P. BERRARD sur certains sujets.

Un grand merci à P. BERRARD pour son immense engagement et sa volonté infaillible de faire évoluer les choses, d'innover de par sa vision.

Une slave d'applaudissement s'est tenue par l'assemblée.

Délibération n°48/2024 Election d'un.e Vice-président.e, suite à la démission de Philippe BERRARD de son poste de 3ième Vice-président de la CCDB

Vu, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-7, L2121-10, L2121-12, L5211-1, L5211-2, L5211-6 ;

Vu, l'arrêté préfectoral n°2019297-0019 en date du 24 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ; **Vu** la délibération du conseil communautaire de la CCDB n°32/2020 du 16 juillet relative à la détermination du nombre de vice-président.es;

Vu, la délibération du conseil communautaire de la CCDB n°33/2020 du 10 septembre relative à l'élection des vice-président.es;

Considérant la démission de Philippe BERRARD de son poste de 3ième Vice -président, Il y a lieu de procéder à l'élection d'un 3ième Vice-président afin de pourvoir à son remplacement.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que les Vice-président.es sont élu.es au scrutin secret uninominal majoritaire à trois tours prévu par les dispositions de l'article L2122-7 du CGCT. Est enregistrée la candidature de : Gaël LEOPOLD

La Présidente, invite les conseillers communautaires à déposer leur bulletin dans l'urne.

Vu le procès-verbal de l'élection, joint en annexe, M. Gaël LEOPOLD a obtenu

Au 1er tour de scrutin 31 voix pour et 6 blancs.

Vu les résultats du scrutin, M. Gaël LEOPOLD a obtenu la majorité absolue.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE de proclamer M. Gaël LEOPOLD, conseiller communautaire, élu 3ième Vice-président et le déclare installé.

7 - COMMISSION DEFI CLIMAT

La Présidente donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN Vice-Présidente de la commission Défi Climat

Autorisation du lancement de l'Appel d'Offres pour la réalisation du Schéma Directeur cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux

Elle présente la délibération, elle effectue un rappel sur l'historique de ce dossier :

2021 diagnostic mobilité effectué par une stagiaire S. PALAYER. Il avait démontré le besoin et l'adaptation des mobilités à effectuer sur le territoire ;

2022 un travail avait été effectué avec le Département, visite du territoire. Suite au retour du Département, il avait demandé à ce qu'un bureau d'étude soit engagé pour l'accompagnement technique qui est pointu pour ce sujet et donc impossible de l'effectuer en interne par la CCDB.

Cahier des charges effectué dernièrement par Gaspard LELONGE chargé de mission « défi climat »

Elle demande s'il y a des questions.

S. GALDEMAS demande si un parallèle sera effectué avec le diagnostic du PLUi et le diagnostic du Bureau d'Etude ?

G. MORÉNAS-MORIN confirme que sur le fond il aura un lien car sur le PLUi il y a un volet mobilité. Par ailleurs, le Bureau d'étude aura besoin d'une année d'étude pour réaliser le diagnostic. Aujourd'hui, le Département est dans l'attente des retours schémas cyclables de tous les EPCI du département, certains EPCI ont déjà bien avancé sur ce sujet et il sera très difficile d'attendre la mise en œuvre du diagnostic du PLUi.

Elle propose de passer au vote.

Délibération n°49/2024 : Autorisation du lancement de l'Appel d'Offres pour la réalisation du Schéma Directeur cyclable sur le territoire de la Communauté de Communes de Dieulefit-Bourdeaux

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que le Plan Climat-Air-Energie territorial 2021-2027 prévoit dans son volet mobilité la mise en place d'un Schéma directeur cyclable à l'échelle de la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux.

Afin d'engager l'étude, il est proposé de lancer un appel d'offres visant à la passation d'un marché d'ingénierie dont le coût est estimé à ce stade de la procédure à 35 K€.

Plan de financement de l'Opération en € HT :

Montant global de la dépense :	35 000 €
Conseil Départemental de la Drôme (30%)	10 500 €
Autofinancement CCDB	24 500 €

Le conseil communautaire est informé sur le plan de financement de cette étude afin de solliciter auprès du Conseil départemental un financement à hauteur de 30 % du coût réel de la mission.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE** les termes du cahier des charges tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **ACCEPTE** le Plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de La Drôme
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer l'appel d'offres nécessaire à la contractualisation de cette mission d'ingénierie ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

G. MORÉNAS-MORIN remercie l'assemblée.

8 - COMMISSION DECHETS

Fabienne explique qu'elle inverse l'ordre du jour des 2 délibérations déchets car l'achat du tènement va prendre plus longtemps à débattre et échanger.

Achat du tènement - Parcelle AT 451 à Dieulefit

Philippe BERRARD présente la délibération et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

La Présidente donne la parole au nouveau VP de la « commission déchet » G. LEOPOLD ainsi qu'à l'ancien V, P. BERRARD au chargé de mission J. MIRAN et V. FRAYSSE CDL pour présenter et expliquer la délibération.

G. LEOPOLD effectue l'introduction de cette délibération. Les réserves foncières sur le territoire sont rares et là une opportunité s'est présentée. Le terrain jouxtant le terrain de la déchèterie avec des bâtiments récents sont à vendre et il est viabilisé. Ce qui peut créer un complexe pour le service gestion des déchets.

Un document de présentation est projeté à l'assemblée.



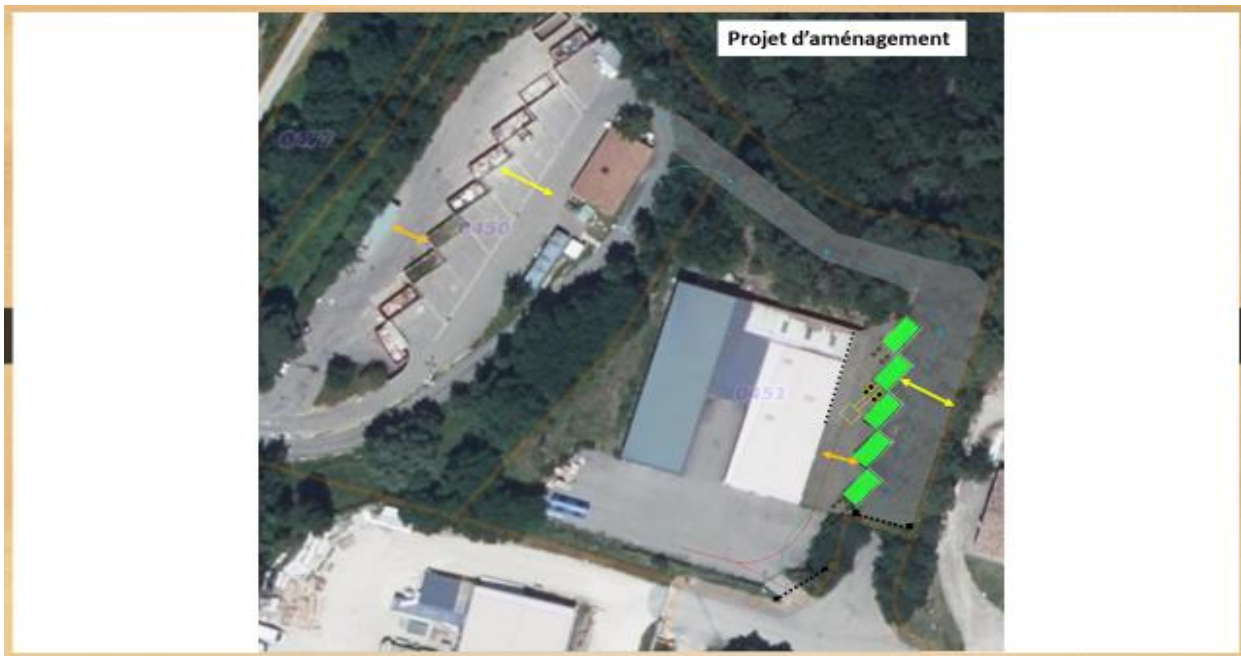
Objectifs

- Déploiement de la « REP PMCB »
 - Besoin de développer de nouvelles filières pour une meilleure revalorisation et maîtrise des coûts (plâtre, laine de verre, menuiseries, ...)
 - Prise en charge financière et technique par les éco-organismes
 - Besoin d'agrandissement de la déchèterie actuelle
- Création d'une matériauthèque
 - Opportunité de créer un pôle d'économie circulaire
 - Réemploi
- Lieu de stockage pour les services de la CCDB
 - Besoins d'espace pour l'exploitation quotidienne des services de la CCDB
 - Stockage matériel / Stationnement véhicules
 - Tâches techniques (réparation, fabrication, ...)



Opportunité de la parcelle AT451

- Mitoyenne à la déchèterie de Dieulefit
 - un terrain de 3 892 m²
 - un bâtiment de 441 m²
 - un bâtiment de 300.14 m²
 - un auvent de 82 m²



Un énorme dénivelé est présent et l'entreprise ATTP est passée pour effectuer un devis afin de relier les 2 parcelles et effectuer le passage des PL

Détails

- Prix de vente : 750 000 € (net vendeur)
- Location du bâtiment actuellement occupé (18 mois max)
- Déploiement de la REP PMCB
 - Travaux d'aménagement : 237 000 € HT + MOE
 - Economie potentielle : entre 40 000 et 65 000 € / an

P. BERRARD prend la parole pour expliquer le volet juridique cet achat. Beaucoup d'échanges ont été effectués entre différents acteurs (propriétaire, topographe, l'entreprise ATTP, avocat, notaire et CDL) en un temps records pour verrouiller ce dossier. Une question juridique se pose car le propriétaire est à la fois Président de sa SCI et à la fois gérant de sa société. Sa société loue à sa SCI sur un bail commercial et donc il a fallu vérifier juridiquement de bien rompre le bail commercial avant d'autoriser Madame la Présidente à signer l'acte. Pour partir sur un bail dérogatoire précaire de 18 mois pour que le propriétaire actuel puisse vendre sa société, dans tous les cas dans 18 mois il sera obligé de partir.

P. BERRARD explique que l'économie de la filière sera entre 40 000 et 45 000€ sur la déchèterie. L'idée est d'utiliser cette rentrée d'argent pour payer l'emprunt sur plusieurs décennies.

Il a été demandé à V. FRAYSSE de ré étudier notre Capacité d'Autofinancement (CAF) et comment ce projet va être s'intégrer dans le budget annexe des OM. D'autre part l'investissement va continuer à s'effectuer dès que le tènement des bio déchets et végéterie vont être identifiés.

Il laisse la parole à V. FRAYSSE CDL pour exposer la partie financière afin qu'elle présente la Capacité en AutoFinancement (CAF).

V. FRAYSSE introduit le sujet en expliquant que :

- cette CAF a un impact sur le fond de roulement du budget annexe déchets ;
- elle effectue un point sur le fond de roulement ;
- elle convient la nécessité de voir avec les nouveaux projets comment ces ratios allaient évolués ;
- Enfin il est aussi nécessaire d'étudier une solution alternative consistant à prendre dans la réserve (Fond de réserve ((FDR))= à ce jour 1 050 000€).

Dans cette projection, les montants sont approximatifs puisque les montants des subventions ne sont pas connus.

Budget « Déchets ménagers » prospective 2024-2025

Conseil communautaire - 4 juillet 2024

Évolution de la CAF :

Hypothèse retenue :

- 2024 : données budgétaires
- 2025 : aucune hausse des recettes et +3 % des dépenses en 2025

Feuille1

	2 023	2 024	2 025	Variation 2024/2025
PRESTATIONS DE SERVICES	1 381 247	1 455 525	1 455 525	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	140 721	201 000	201 000	
AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	113 370	81 900	81 900	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	14 981	0	0	
TOTAL DES PRODUITS REELS DE FONCTIONNEMENT	1 650 319	1 738 425	1 738 425	

	2 023	2 024	2 025	Variation 2024/2025
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	521 208	597 693	615 624	3,00 %
AUTRES CHARGES EXERNES	718 092	818 700	843 261	3,00 %
CHARGES DE PERSONNEL	173 186	217 000	223 510	3,00 %
CHARGES FINANCIERES	2 793	2 610	5 500	cf. tableau d'emprunt
CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 467	37 000	37 000	0
TOTAL DES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 447 746	1 673 003	1 724 895	51 892

	2 023	2 024	2 025	Variation 2024/2025
CAF BRUTE	202 573	65 422	13 530	-51 892
capital de l'emprunt à rembourser	17 977	18 515	19 072	557
CAF NETTE	184 596	46 907	-5 542	-52 449

Dans le tableau ci-dessus :

- Emprunt à taux variable et calé sur le livret A. Attention aux emprunts avec des taux variables.

Évolution du fonds de roulement (FDR) sans hausse des recettes

Hypothèse retenue :

- 2024 : données budgétaires
- 2025 : aucune hausse des recettes et +3 % des dépenses en 2025

	2023	2024	2025
FDR N-1		1051659	883365
CAF brute		65 422	35 040
Recettes affectées à l'investissement (subventions)		0	0
remboursement de FCTVA		35400	0
Emprunts de l'exercice			
Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours		250600	100000
remboursement en capital des emprunts		18516	19072
FDR	1 051 659	883 365	799 333
1 jour CRF	3966	4584	4667
FDR en jour de CRF	265	193	171
FDR en mois de CRF	9	6	6

Dans le tableau ci-dessus :

- Immobilisations incorporelles de 250 600€ correspondent au renouvellement des containers. Au final cet achat de tènement de 750 000€ ne doit pas être pris avec le FDR. Pas l'abri de prendre ce FDR pour un autre investissement courant de l'année. Il faut retenir que la CAF est trop faible et il va falloir finalement une analyse et une réflexion sur la hausse des redevances dès l'année prochaine et voir aussi pour 2026. Un emprunt sera forcément engagé pour cet achat de tènement et donc il y aura un impact sur la CAF. Puisque 750 000€ cela produits des annuités supplémentaires d'emprunt.

Les projets d'investissement étudiés

Un besoin de financement :

- 2024 : Achat d'un terrain de 750 000€
- 2025 : travaux sur le terrain de 250 000€
- 2025 : achat d'un 2^e terrain de 600 000€

2 prêts envisagés :

- 2024 : 750 000€
- 2025 : 850 000€

Des gains en fonctionnement

	2024	2025	2026
Recettes Supp.	+ 10 000€	30 000€	?
Economie de dépenses	20 000€	50 000€	50 000
Gain total	30000	80 000	50 000

Dans le tableau ci-dessus :

- Recettes supplémentaires représentent le bail/loyer au futur ancien propriétaire (1 500€ / mois)
- Economie de dépenses équivaux aux travaux engagés feraient une économie de 20 000€

L'idée des emprunts c'est pour éviter de toucher au fond de roulement.

Évolution des annuités d'emprunt en cas de 2 nouveaux emprunts

Hypothèse retenue :

- taux fixe de 4 %
- sur 20 ans
- annuités constantes

capital à rembourser

	2022	2023	2024	2025
K prêt en cours	17 454	17 977	18 515	19 072
K prêt de 750 000€			25186	26194
K prêt 850 000€				28544
total	17 454	17 977	43 701	73 810

charges financières

	2022	2023	2024	2025
Intérêt du prêt en cours	3 154	2 793	2 610	5 500
Intérêt prêt de 750 000€			30000	28993
Intérêt prêt 850 000€				34000
total	3 154	2 793	32 610	68 493

Annuités :

	2022	2023	2024	2025
Intérêt du prêt en cours	20 608	20 770	21 125	24 572
Intérêt prêt de 750 000€	0	0	55 186	55 187
Intérêt prêt 850 000€	0	0	0	62 544
total	20 608	20 770	76 311	142 303

Évolution de la CAF avec projets/ emprunts 2024 et 2025

Hypothèse retenue :

- prêt de 750 000€ en 2024
- prêt de 850 000€ en 2025
- +4,42 % de recettes en 2025
- +3 % des dépenses en 2025

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
prestations de service (redevance)	1381247	1455525	1522854	4,42 %
subventions d'exploitation	140721	201000	201000	
autres produits	113370	81900	91900	+10 000 loyers
produits exceptionnels	14981	0	0	
produits réels de fonctionnement	1650319	1738425	1815754	

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
achats et charges externes	521208	597693	615624	3,00 %
autres charges externes	718092	818700	823261	3% et 20 000€ d'économie
charges de personnel	173186	217000	202000	3,00 %
charges financières	2793	32610	68493	cf. tableau d'emprunt
charges exceptionnelles	32467	37000	37000	
charges réelles de fonctionnement	1447746	1703003	1746378	

	2023	2024	2025	Variation 2024/2025
CAF BRUT	202573	35422	69376	33954
K emprunt à rembourser	17977	43701	73810	
CAF NETTE	184596	-8279	-4434	3845

Pour avoir un projet tenable financièrement, il faut à minima 10% d'augmentation de la Redevance Incitative (RI).

P. BERRARD demande s'il y a des questions.

P. BENOIT demande si une rentrée d'argent s'effectuera avec la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) ?

P. BERRARD indique que cette REP peut rapporter entre 40 000 et 60 000€ estimés.

J. MIRAN explique que des économies potentielles pourraient se gagner avec des charges en moins (40 000€) et des soutiens en plus (autour de 20 000€).

P. MOSSAZ comment a été calculé la valorisation des matériaux ?

J. MIRAN chargé de mission indique que c'est l'éco organisme qui prend en charge les déchets du bâtiment qui a transmis les valeurs financières sur les matériaux du bâtiment sur la REP ce qui représenterait à minima entre 50 000 et 60 000€ à l'année. Pour cet engagement REP un contrat de 7 ans sera signé avec des prix minima assurés. D'autre part avec le détournement de la matériauthèque des revenus seront assurés

P. BERRARD indique par exemple qu'aujourd'hui pour évacuer 1 T de gravats en déchèterie, la CCDB paie 20€ la tonne. Dans le cadre de la REP la benne à gravats sera collectée pour 0€. Gain net. Autre ex, pour le bois l'éco organisme pour lequel le SYPP a demandé une estimation. Puisque le SYPP organise l'arrête PMCB sur le territoire. Aujourd'hui, le bois coûte 100€ la T, avec la REP cela coûtera 0€

Dans le cadre de la REP il y aura garantie de gain dans l'installation des bennes qui se caractérise par un forfait

S. GALDEMAS s'étonne que dans 18 mois les bâtiments restent vides et qu'ils ne soient pas rentabilisés ? Il se demande pourquoi, le budget OM soit utilisé pour l'entièreté de cet achat ? Ce qui risque le déséquilibre de ce budget et aussi que la RI subisse une trop grande augmentation pour pallier aux charges de cet achat ? Pourquoi ce n'est pas le budget général qui prend en charge une partie cet achat ?

G. LEOPOLD explique que ces bâtiments intéressent aussi le service gestion des déchets, il n'y a pas que l'extérieur. L'utilité de ces bâtiments est déjà envisagée, aujourd'hui, le service technique du service gestion des déchets n'a pas de local approprié pour entreposer, stocker véhicules et matériels. Une partie des bâtiments va être aussi occupé par la matériauthèque même si ce projet est au début de sa conception avec un loyer pour l'association qui sera occupante. Un espace administratif sera nécessaire pour les bénévoles de la matériauthèque et le personnel des services technique du service gestion des déchets. Il est aussi en réflexion de pouvoir exploiter le toit en installant des panneaux solaires.

P. BERRARD rajoute que la matériauthèque aura besoin d'espace pour entreposer les matériaux du bâtiment (parpaings, huisseries, menuiseries...) avec un élévateur. Les matériauthèque qui existent sont de 2000 voir 3000m² de bâti. Il indique que le service cherche depuis un an un terrain, il y a eu des terrains en vente mais nus et non viabilisés à 390 000€ sur Dieulefit. Le tènement SORODI à Le Poët-Laval 400 000€, mais là encore dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France (ABF) impossible de construire. Les bâtiments présents sont vétustes. Effectivement cette vente à 750 000€ est opérationnel, les bâtiments sont récents et juste à côté de la déchèterie. Les utilisateurs vont rentrer d'un côté et sortir de l'autre côté ce qui va permettre de désengorger le carrefour des Rivaies. Puisque les camions passeront uniquement par Graveyron ressortiront par Graveyron.

Concernant l'achat de ce tènement uniquement par le budget OM, la matériauthèque c'est de l'économie circulaire attribuée au budget OM. Cet achat est pris par le budget OM car il y a une cohérence autour des projets pré-identifiés pour ce tènement. D'autre part, il sera toujours faisable dans l'avenir de pouvoir effectuer un basculement sur le budget principal si une utilisation est faite pour les autres services de la Communauté de communes.

V. FRAYSSE explique que lors de son entretien sur ce projet et le choix du budget au percepteur J. QUINQUETON, celui-ci s'est demandé pourquoi il y a une valeur locative sur les OM. Alors qu'habituellement, les valeurs locatives s'effectuent sur le budget principal. Mais au regard des éléments fournis et de la note que vous avez transmise, le percepteur a compris que le projet dans son ensemble concerne bien et uniquement le budget OM autant pour l'emprunt que le bail. Si dans un deuxième temps il s'avère qu'un locataire présent n'est pas en lien avec le budget OM. Cela sortira du budget OM.

D. ARNAUD demande ce qu'est le deuxième projet de 850 000€ dans un an ?

P. BERRARD répond qu'il a fallu effectuer une prospective budgétaire à court terme. Donc, potentiellement, il s'agit d'une projection de la carrière à la Bégude-de-Mazenc 2, 3 hectares. Il concerne l'obligation de la collecte, gestion et traitement des bio déchets et pour se faire il faut du foncier.

Cela permettra aussi de rassembler et de mettre aux normes les plateformes de déchèteries verts de Dieulefit et de La Bégude-de Mazenc, sur un seul site, création d'un pôle vert.

M-A. BARBE explique pour le projet du complexe de la déchetterie c'est une opportunité, il sera possible aussi de voir si le service technique général de la CCDB peut l'utiliser. Si c'est le cas, le budget général servira à payer la location pour donner au budget OM.

Et le tènement à La Bégude-de-Mazenc sera disponible au mieux en 2026 car c'est dans le cadre des espaces d'énergie renouvelable dite zone d'accélération. Et il faut passer au préalable par un document cadre que la chambre d'agriculture doit émettre. Celui-ci sera inclus dans la révision simplifiée du PLU de la Bégude-de-Mazenc.

V.FRAYSSE indique que les projets seront aussi subventionnés.

M. BRUN souhaite avoir confirmation du démarrage et maintien des travaux de la déchèterie de Bourdeaux qui ont été inscrits sur le budget en 2024.

J. MIRAN explique que le dossier est toujours en cours, le relevé topographique est prévu lundi 8 juillet. Et le temps de lancer les marchés, les travaux débuteront qu'en 2025.

P. BENOIT cette achat est trop cher ce prix va faire jurisprudence sur le marché des professionnels.

P. BERRARD souligne que le propriétaire a acheté son bien 330 000€ en 2010, en 2015 il a construit le bâtiment 310 000€.

J-P. FABRE pense que c'est une occasion unique, mais il faut exclure l'augmentation de la Redevance Incitative (RI) pour payer cet achat et échelonner le projet de la Bégude de Mazenc.

La Présidente rappelle que la RI est vouée à augmenter chaque année à cause des différents services et prestataires.

J. GLAYSE rappelle qu'en passant en RI les habitants payent moins chers que les collectivités qui ne sont pas passées en RI.

P. BERRARD confirme ces informations il rappelle que le choix du forfait permet de contrôler l'augmentation. Il est vrai que l'année dernière on a subi une augmentation incroyable du coût de collecte lors du renouvellement des marchés correspondants qui nous pousse à la réflexion d'une régie au prochain mandat

M-A. BARBE demande s'il est possible de faire une contr-proposition est proposer le prix des domaines 690 000€ à + 15%

P. MAGNAN ajoute que ce propriétaire a un autre acheteur au prix de 750 000€.

M-A. BARBE demande si la commune peut préempter ce bien ?

Une recherche est effectuée pour connaître la réponse. G. LEOPOLD indique, après recherche dans les archives de Dieulefit, il y a une délibération qui spécifie qu'un droit de préemption peut s'appliquer. Cependant, si cette préemption est appliquée cela sera par la ville de Dieulefit. Elle devra se porter acquéreur selon sa capacité financière et devra ensuite la vendre à la CCDB. Hors pour exercer un droit de préemption il doit y avoir un objectif d'intérêt général.

G. LEOPOLD demande de passer au vote s'il n'y a plus de question

Délibération n°49/2024 : Achat du tènement - Parcelle AT 451 à Dieulefit

M. le Vice-Président, Gaël LEOPOLD explique l'intérêt de déployer la REP PMCB (Responsabilité élargie des producteurs sur les Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) sur le territoire de la CCDB. Pour pouvoir mettre en place cette nouvelle filière, des contenants supplémentaires sont nécessaires (bennes et divers réceptacles). Ces contenants supplémentaires ne peuvent pas être déployés sur la déchèterie actuelle de Dieulefit par manque de place.

La CCDB a également pour projet, parallèlement à cette REP et pour prioriser le réemploi, de déployer une matériauthèque sur son territoire. Cette matériauthèque permettrait de pouvoir détourner des « déchets » en leur donnant une seconde vie. (Principe équivalent au Tri-Porteur mais sur les matériaux du bâtiment).

Hormis ces deux projets, le service gestion des déchets et le service technique de la CCDB sont quotidiennement confrontés à des difficultés pour stocker du matériel et pour stationner leurs véhicules. Il est donc nécessaire d'envisager un espace spécifique pour répondre à ces besoins, ce qui facilitera grandement la gestion quotidienne des tâches techniques (réparations, livraison et stockage de matériels, ...). De plus, la collecte de biodéchets à venir nécessitera également l'entrepôt supplémentaire de matériel.

Il apparait donc nécessaire pour ces différents projets, de pouvoir acquérir un foncier.

La CCDB a été informée que la parcelle mitoyenne à la déchèterie de Dieulefit est actuellement en vente. Cette parcelle (AT 451), propriété de la SCI VISIONNAIRE, est composée de :

- un terrain de 3 892 m²
- un bâtiment de 441 m²
- un bâtiment de 300.14 m²
- un auvent de 82 m²

Le prix de vente est de 750 000 € (net acquéreur).

Le pôle d'évaluation domaniale de l'Isère et de la Drôme a été sollicité par la CCDB dans le cadre de ce projet d'achat. Le bien est évalué par les Domaines à 600 000 € HT hors-droits et hors frais d'agence.

L'intérêt collectif du bien justifie son achat au regard des besoins suivants :

- Agrandissement de la déchèterie actuelle
- Développement de nouvelles filières pour une meilleure revalorisation et maîtrise des coûts
- Développement d'un espace pour l'exploitation quotidienne des services de la CCDB
- Opportunité de créer un pôle d'économie circulaire structurant pour notre territoire

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (6 abstentions) :

- **APPROUVE** le projet d'intérêt collectif de regroupement des services aux usagers et services techniques tel que présenté ci-dessus, justifie l'acquisition du bien et ce malgré le dépassement de la marge de 15% de l'estimation réalisée par le service des domaines ;

- **APPROUVE** le principe de l'acquisition de la Parcelle AT 451 sise 242, zone de Graveyron 26220 Dieulefit, d'une contenance de 3 892 m² au prix de 750.000 euros (net acquéreur) à la condition essentielle et déterminante que cette dernière soit libre de tous engagements et notamment tous bail commercial au jour de l'achat,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout compromis ou promesse de vente d'une durée maximale de 12 mois portant sur la Parcelle AT 451 et les biens qui y sont liés, propriété actuelle de la SCI VISIONNAIRE pour un montant de 750 000 € net acquéreur, en sus des émoluments du notaire, étant entendu que les régularisations de TVA et toutes fiscalités sur les plus-values sont à la charge du vendeur, et sous conditions suspensives souscrites au profit exclusif de la CCDB :

- de la résiliation par le vendeur du bail commercial existant et de tous autres titres d'occupation portant sur la parcelle AT 451 ou les bâtiments qu'elle supporte,
- de l'obtention par la CCDB d'un financement bancaire portant sur la totalité de l'opération

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'acte d'achat de la parcelle AT 451 lorsque les conditions suspensives contenues dans la promesse de vente ou le compromis seront levées et aux conditions énoncées ci-avant.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer un bail dérogatoire non cessible et non reconductible de 18 mois avec la SAS « Best on the net », le temps de la cessation ou la vente de son activité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à consulter et engager toute mission de maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaire à la mise en œuvre des objectifs présentés ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes autres pièces utiles à cette décision.

Subventions non affectées - Association Tri-porteur - aide exceptionnelle - Budget annexe Gestion des déchets.

G. LEOPOLD présente la délibération. Il rappelle que le Tri porteur ne reçoit pas de subvention annuelle de la CCDB.

P. MOSSAZ demande l'état financier du Triporteur ?

P. BERRARD répond que depuis l'arrêt des contrats aidés il y a 2 ans par l'état, baisse de recettes fermes. Il compense mais arrive toujours à un résultat négatif. Aujourd'hui c'est moins 3 000€ et n'arrive pas à dégager de la marge. Il leur a été demandé d'avoir une réflexion sur une REP jouets, sports-loisirs pour dégager un plus. L'association s'est projetée pour rechercher des financements afin de pouvoir investir et se développer.

D'autre part avec les achats et ventes en ligne cela pénalise aussi l'association.

Et demande s'il y a des questions. Il propose de passer au vote.

Délibération n°50/2024 : Subventions non affectées - Association Tri-porteur - aide exceptionnelle - Budget annexe Gestion des déchets.

M le Vice-Président, Gaël LEOPOLD explique que l'association le Tri-Porteur a sollicité la CCDB pour une subvention exceptionnelle.

Cette demande est justifiée afin d'assurer durablement le fonctionnement de la Recyclerie, qui engage en 2024 des projets permettant d'augmenter son volume d'activité sans augmenter les charges de fonctionnement.

Le projet de l'association concerne une augmentation de la surface commerciale, une amélioration des équipements de stockage et le remplacement de leur utilitaire vétuste.

Le montant total des investissements prévus est de 45 500 €, dont :

- 23 000 € pour la création de nouveaux espaces,
- 18 000 € pour l'acquisition d'un utilitaire d'occasion et
- 4 500 € pour l'équipement des locaux.

Ces investissements devraient permettre une augmentation de leur activité de plus de 25%.

Le Tri-Porteur estime pouvoir autofinancer ce projet à hauteur de 45% et espère un engagement de même niveau de la part de la région. Il resterait à financer 10% de ce projet, soit 4 500€, pour lesquels ils sollicitent la CCDB, partenaire du Tri-Porteur depuis sa création.

Dans le document de présentation fourni en annexe, il est rappelé que l'activité du Tri-Porteur contribue à la mise en œuvre de 6 des objectifs de la CCDB :

- L'aide à la mobilité par la vente et réparation de vélos
- La gestion des déchets, par la réduction de ceux-ci et les actions de sensibilisation.
- Le développement de la solidarité par la mobilisation des bénévoles et la fourniture de produits à prix réduits
- Des actions culturelles dans les domaines de l'économie circulaire et la réduction des déchets.
- La contribution à l'amélioration de l'environnement
- Le développement de l'économie et de l'emploi.

Et de fait participe ainsi à la réduction du tonnage des matériaux recyclables collectés.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des votes exprimés (1 abstention) :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 4 500 € à l'association du Tri-Porteur ;
- **DIT** que cette subvention relève du Budget annexe – Gestion des déchets
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

P. BERRARD annonce le départ de J. MIRAN chargé de mission au Pôle gestion des déchets pour le 1^{er} septembre. Il part pour le SYPP en tant que chef de projet. Dès semaine prochaine, ouverture du poste pour le remplacement J. MIRAN en vue de recruter rapidement

P. BERRARD remercie grandement J. MIRAN pour le travail accompli depuis plusieurs années sur ce poste.

F. SIMIAN remercie V. FRAYSSE, J. MIRAN

P. BERRARD et G. LEOPOLD remercient l'assemblée.

9 – COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE

La Présidente prend la parole pour intervenir sur la problématique enfance-jeunesse. Concernant l'accueil de loisirs de la Ferme Saint Pol, elle rappelle qu'il y eu un arrêt maladie de la directrice en mai-juin. Mais elle avait informé qu'elle reviendrait en juillet pour tenir le poste. Le service a fait face aux grandes difficultés des inscriptions. Les parents étaient sans réponses car la responsable du service enfance jeunesse n'avait pas le temps de répondre. Les parents ont appelé 2, 3 fois. En même temps nous avons informé les parents sur le fait que la facture valait inscriptions mais les parents n'ont pas compris. Cela a créé une angoisse générale. Sur ces entre faits, les parents ont été assez agressifs vis-à-vis du personnel, ce qui est clairement un manque de respect. Le 20 juin l'arrêt maladie de la directrice a été prolongé jusqu'à fin juillet. De là, grosse panique N. CLO responsable du service ne peut pas remplacer concrètement ce poste. Il a été décidé soit de trouver quelqu'un au 1^{er} juillet soit de fermer la structure. Et là les parents allaient être en galère. Suite aux lancements de recherche pour trouver un remplaçant à ce poste, la commune de Le Poët-Laval, a mis à disposition une agente, M-C. PLAN pouvant tenir le poste de directrice.

La Présidente tient à remercier le personnel qui durant cette période a eu une surcharge de travail et une charge mentale à assumer importante, Le but tant du personnel que des élus en charge de ce service n'était pas de fermer la structure mais de satisfaire les parents car c'est un service public.

La question des inscriptions reste entière mais avec le portail famille qui va être mis en place prochainement cela simplifiera l'interaction entre le personnel et les familles. En même temps il faudra réfléchir pour des solutions adaptées pour l'été 2025. Il ressort des problématiques du nombre de

places proposées. Et en même temps quand le ratio est effectué entre le nombre de places des structures de la Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération (CAMA) et le nombre d'habitants. Il ressort que pour la CAMA il y a 1 place pour 150 habitants et la CCDB c'est 1 place pour 75 habitants.

La Présidente donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente en charge de la commission « Enfance-Jeunesse ».

N. SYLVESTRE ajoute qu'il y a aussi des difficultés à recruter des animateurs qualifiés pour être directeur de structure, problématique nationale. Le personnel pouvant aussi prétendre à ces postes sont les moniteurs de ski, les instituteurs d'écoles.

Elle rappelle que N. CLO a été très active, recherche du personnel, effectuer le remplacement ALSH de la FSP pour animer les mercredis, mettre en place les vacances les programmes, réserver les activités, s'occuper de la logistique des animations, plus ses tâches quotidiennes.

N. SYLVESTRE, Vice-présidente en charge de la commission « Enfance-Jeunesse », présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Avenants de prolongation des durées d'exécution des DSP Multi-accueil de la CCDB.

Délibération n°52/2024 : Avenants de prolongation des durées d'exécution des DSP Multi-accueil de la CCDB.

Vu, les articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les Délégations de Service Public ;

Vu, les articles L.3135-1 3° et R.3135-5 du Code de la Commande Publique (CCP) concernant la prolongation de la DSP liée à des circonstances imprévisibles et aux difficultés internes n'ayant pas permis de préparer les appels à concurrence à temps ;

Considérant, les contrats de Délégations de Service Public passés avec l'association « Enfance au Pays de Bourdeaux » et AESIO Santé, ainsi que leur date d'échéance au 31 décembre 2024 ;

Considérant, la durée de la procédure de passation d'une délégation de service public estimée à plus ou moins 12 mois ;

Considérant, la nécessité d'assurer la continuité de service public, en l'occurrence du service rendu par les trois multi-accueil de la CCDB situés à Bourdeaux, La Bégude-de-Mazenc et Dieulefit et ainsi éviter toute rupture du service.

Madame la Présidente rappelle que la réflexion sur l'opportunité de renouveler et lancer une nouvelle procédure de consultation pour une DSP concernant les multi accueil du territoire, n'a pu être engagé en 2023.

Ces retards, pour des raisons imprévisibles : les difficultés liées à la réorganisation de l'équipe de la CCDB, le changement de direction, la complexité de recrutement et d'organisation du service Petite Enfance Jeunesse sur cette période, nous conduisent à envisager de prolonger la durée d'exécution des DSP actuelles.

Elle propose de prolonger de 8 mois la durée des DSP déjà engagées avec AESIO Santé et l'Association « Enfance en Pays de Bourdeaux » afin de laisser le temps de relancer la Procédure de DSP et d'assurer la continuité du service rendu par les trois multi-accueil du territoire, évitant en cela toute rupture du service.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE** la prolongation des Délégations de Service Public signées entre La CCDB et l'association « Enfance en Pays de Bourdeaux », ainsi qu'entre AESIO Santé et La CCDB, et ce jusqu'au 30 août 2025.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager toutes procédures et signer tous documents afférents à cette délibération.

Principe de DSP pour la gestion des structures multi-accueil de la CCDB et lancement de la consultation

N. SYLVESTRE, Vice-présidente en charge de la commission « Enfance-Jeunesse », présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°53/2024 : Principe de DSP pour la gestion des structures multi-accueil de la CCDB et lancement de la consultation

Vu, les articles L1411-1 à L1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) concernant les Délégations de Service Public ;

Vu, la Délibération n° 52/2024 du Conseil communautaire du 4 juillet, prolongeant la durée des DSP actuellement en vigueur jusqu'au 30 août 2025 ;

Considérant, la nécessité de prévoir et assurer la continuité du service public assurée par les structures multi-accueil du territoire de la CCDB.

Madame la Présidente, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux est en charge de la compétence : « Création, aménagement, gestion et entretien des structures d'accueil petite enfance (enfants de moins de 6 ans) ».

Ces services multi-accueil sont répartis comme suit :

- « Picoti Picota » à Bourdeaux
- « Souffle d'Éveil » à la Bégude de Mazenc
- « Les Dieul'filous » à Dieulefit

Elle précise que suite à la DSP engagée en 2020 (pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2024, prolongée jusqu'au 30 août 2025) ces services sont actuellement gérés par délégation de service public :

- L'association « Enfance au Pays de Bourdeaux pour le multi-accueil « Picoti Picota de Bourdeaux
- AESIO Santé pour les multi-accueil « les Dieul'filous » de Dieulefit et « Souffle d'Éveil » de la Bégude de Mazenc

Elle donne lecture du rapport des caractéristiques de la prestation à renouveler qui a été établi (annexe 7 jointe), en application des dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT, et qui sera annexé à la présente délibération.

Elle propose que la gestion de ces multi-accueil soit confié à un ou plusieurs concessionnaires, par le biais d'un contrat de concession (CSP/DSP), conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-19 du CGCT et l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

Elle précise que la convention qui devrait être passé avec le.s concessionnaire.s retenu.s, serait conclue pour une durée de 3 ans et 4 mois.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** l'exposé de la Présidente et le rapport de présentation des caractéristiques de la prestation qui est annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le principe de Délégation de Service Public pour la gestion des structures multi-accueil susvisées pour une durée de 3 ans et 4 mois, soit à compter du 1^{er} septembre 2025
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer la procédure de consultation telle que prévue par les articles L.1411-1 à L.1411-19 du CGCT
- **MANDATE** Madame la Présidente à l'effet d'adopter toutes mesures et d'entreprendre toutes démarches ou signatures de nature à exécuter la présente délibération.

N. SYLVESTRE remercie l'assemblée

10 – COMMISSION ECONOMIE

La Présidente prend la parole et excuse M. EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » pour son absence.

Autorisation de cession du lot I4P3 - PAE de Boulagne à La Bégude-de-Mazenc.

La Présidente présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle propose de passer au vote.

Délibération n°54/2024 : Autorisation de cession du lot I4P3 - PAE de Boulagne à La Bégude-de-Mazenc.

Fabienne SIMIAN, la Présidente, explique que l'entreprise « SASU ERIC SAUREL » (activité de maçonnerie, charpente, rénovation), représentée par Monsieur Thomas ROUX souhaite acquérir un lot de notre Parc d'activité économique de Boulagne, à La Bégude-de-Mazenc.

Elle rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 44 € HT /m².

Fabienne SIMIAN, propose de signer le compromis puis l'acte de vente avec Monsieur Thomas ROUX, représentant l'entreprise SASU ERIC SAUREL, pour le lot I4P3 (parcelles ZL 285 et 290) d'une superficie de 1453 m².

Vu l'avis conforme du Domaine en date du 17/06/2024, joint à la présente.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer un acte de vente au prix de 44 € HT/m² ainsi que toutes pièces utiles à cette décision (notamment la promesse de vente).

Désignation des représentants de la CCDB à l'association Quefasin.

F. SIMIAN présente la délibération et demande s'il y a des questions. Elle demande s'il y a des candidats dans l'assemblée. F. SIMIAN porte comme candidats proposés mais absents ce soir, F. CHAPUS et M. EBERHARD

Elle propose de passer au vote.

Délibération n°55/2024 : Désignation des représentants de la CCDB à l'association Quefasin.

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle que par délibération n°42/2024, le Conseil Communautaire a décidé de prendre part à la gouvernance de l'association qui sera constituée pour porter l'Entreprise à But d'Emploi (EBE).

L'association porteuse de l'Entreprise à But d'Emploi a été créée sous l'appellation « Quefasin » lors de l'assemblée générale fondatrice qui s'est tenue le lundi 18 juin 2024 et ses statuts déposés en préfecture de la Drôme le 19 juin 2024.

Elle explique que conformément à l'article 11 des statuts de l'association Quefasin, le Conseil D'administration est composé de de 10 à 14 membres, élus pour 3 années en assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le conseil étant renouvelé chaque année par tiers, les deux premières années, les membres sortants sont désignés par tirage au sort (un tirage au sort sera effectué lors de l'Assemblée Générale 2025 pour déterminer les 2 premiers tiers renouvelables en 2026 et 2027).

Ce Conseil est composé de membres de chacun des trois collèges :

- Pour le collège A, 2 représentants par structure (soit 2 pour Ancre, 2 pour la CCDB et 2 pour Interstices) ;
- Pour le collège B, 2 à 4 représentants parmi les salariés ;
- Et pour le collège C, 2 à 4 représentants parmi les partenaires et les utilisateurs des services de l'association.

Les représentants des collèges B et C sont désignés par leurs membres et entérinés par l'Assemblée

Le Conseil Communautaire est appelé à désigner 2 membres en son sein afin de le représenter auprès des assemblées et du Conseil d'administration de l'association.

Après que Mme La Présidente ait proposé à leurs demandes les candidatures de :
Mme Francette CHAPUS et
M Marc EBERHARD, il est procédé au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE** pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit – Bourdeaux au sein des assemblées et du conseil d'administration de l'association Quefasin :
- Mme Francette CHAPUS
- M. Marc EBERHARD
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

11 - DECISIONS DE LA PRESIDENTE

DECISION N° 14-2024 - Signature d'une prestation à Marc Ferrand, topographe dans le cadre d'opérations de relevés, métrés et de plans de la déchèterie de Bourdeaux.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser des opérations de relevés, métrés et de plans de la déchèterie de Bourdeaux,

CONSIDÉRANT l'offre reçue après consultation de Marc Ferrand, topographe,

CONSIDÉRANT que cette offre est mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1er - 1 du CMP, que l'offre du cabinet Rémi ALQUIER d'un montant de 1 550€ HT soit 1 860€ TTC.

CONSIDÉRANT que cette prestation ne nécessite pas le titre de géomètre expert,

DÉCIDE de signer la commande de prestations à Marc Ferrand, topographe, pour un montant de 1 240€ HT soit 1 488€ TTC, conformément à son devis du 6 mars 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

DECISION N° 15-2024 - Avenant au contrat avec le titulaire du marché de suivi - animation de l'OPAH, SOLIHA Drôme.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser un avenant au contrat avec le titulaire du marché de suivi - animation de l'OPAH, SOLIHA Drôme.

Cet avenant concerne la modification des échéances possible de règlement partiel de la prestation, passant d'une facturation après 12 mois effectifs à une facturation après 3 mois d'animation et programmation effectifs. Étant noté que cette modification des possibilités de facturation n'induit aucun changement sur le montant du marché.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un avenant au contrat fixant les nouvelles conditions de facturation. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché attribué à la société SOLIHA Drôme.

DECISION N° 17-2024 - Signature avec l'entreprise Audigier TP dans le cadre de travaux de terrassement et de réseau pluvial dans la ZA de Boulagne

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser des travaux de terrassement et de réseau pour régler un désordre de réseau d'eaux pluviales entre les Parc d'Activités Économiques Boulagne 1 et 2, après lancement de consultation et analyse :

La Présidente, **CONSIDÉRANT** qu'une seule offre a été faite sur quatre entreprises consultées, et que celle-ci est jugée économiquement raisonnable compte-tenu des travaux à réaliser, celle-ci a été retenue comme l'offre la mieux-disante, conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP,

DÉCIDE de signer la commande de travaux auprès de l'entreprise AUDIGIER Travaux Publics, pour un montant de 2 187 € HT soit 2 624,40 € TTC, conformément à son devis du 1^{er} mars 2024, et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2024.

DECISION N° 18-2024 - Avenant1 avec l'entreprise LACROIX CITY pour prolongation des délais d'exécution des prestations de la Signalétique d'Information Locale - MAPA

VU la délibération n°20-2020 du conseil communautaire du 27 février 2020, approuvant le montant de l'opération de Signalétique d'Information Locale et Rezo Pouce.

VU la décision du Président n°09-2020 en date du 14 avril 2020, décidant la signature d'un accord-cadre à bons de commande sur 48 mois avec l'entreprise LACROIX CITY.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser un avenant au contrat avec le titulaire du marché pour modifier l'article 5.2 du CCAP « Durée du contrat » qui prévoit qu'une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 19.2 du CCAG-Travaux.

Cet avenant porte sur la prolongation des délais d'exécution des prestations et de la durée de l'accord-cadre de 12 mois, rendue nécessaire par des circonstances imprévues ayant entraîné un retard dans l'élaboration des bons de commande par le maître d'ouvrage.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un avenant à l'accord-cadre.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché attribué à l'entreprise LACROIX CITY.

12 - DECISION DU BUREAU

DECISION 03-2024 - Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB - Octroi de subventions

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°76/2020 du 10 septembre 2020, chargeant le bureau de prendre toutes décisions pour approuver et régler dans la limite des crédits affectés au budget dans le cadre du règlement d'attribution de subventions aux entreprises artisanales et commerciales du pays de Dieulefit-Bourdeaux, approuvé par délibération n°54/2023 du 28 septembre 2023, les dossiers qui seront proposés par la commission "Développement économique".

- **Dossier de M. MANENT Dimitri : SASU MANENT DESIGN JARDINS (La Bégude-de-Mazenc)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles dépenses d'économie d'énergie / réduction des déchets professionnels (taux d'aide à 25%) : 24 190 €

Aide demandée à la CCDB : 1 170 € (plafonnée compte-tenu de la précédente aide perçue)

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M. CHAVE Romain : EI CANOPEE NATURE & PAYSAGE (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles dépenses d'économie d'énergie / réduction des déchets professionnels (taux d'aide à 25%) : 23 681,67 €

Aide demandée à la CCDB : 4 500 € (montant plafonné)

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de Mme BONAL Marion : EURL INSTITUT PALAIS DES FLEURS (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 6 900 €

Aide demandée à la CCDB : 1 035 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de M. ZUNINO Nicolas : SAS DREAM FACTORY (Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 26 390 €

Aide demandée à la CCDB : 3 750 € (montant plafonné)

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE

- **Dossier de Mme DESSEIGNET Sandrine : EURL 1 BRIN 2 FOLIE (La Roche de Glun/Dieulefit)**

Objet de la demande : Acquisition de matériels et travaux d'aménagement de boutique

Montant des investissements éligibles travaux et équipements (taux d'aide à 15%) : 12 015,85 €

Aide demandée à la CCDB : 1 802,38 €

Avis de la commission : AVIS FAVORABLE, sous réserve de présentation du bail signé pour la boutique de Dieulefit.

13 - POINT D'ACTUALITE - COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission Tourisme Patrimoine

E. BOUVIER informe :

Stratégie touristique : présentation en septembre, il rappelle que le document de travail que détient les membres est confidentiel jusqu'à cette présentation ;

Taxe de séjour : cet été une réflexion sera effectuée sur un renforcement pour trouver une solution auprès des hébergeurs afin de faire payer les hébergeurs mauvais payeurs

Fréquentation sur le territoire : bonne fréquentation, constat d'une baisse du panier moyen et difficulté pour les locaux à recruter du personnel.

14 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

F. SIMIAN donne quelques informations:

Les prochains Conseils se tiendront les jeudis :

19 septembre à PONT-DE-BARRET

17 octobre à LE POËT-LAVAL

12 décembre à LA BEGUDE-DE-MAZENC

La Présidente, F. SIMIAN remercie les élus pour leur participation.

La Séance est levée à 21h15.

Fait à Dieulefit, le 24 juillet 2024.

Le Secrétaire de séance,
Geneviève MORÉNAS-MORIN

La Présidente,
Fabienne SIMIAN.